



Communiqué de Presse

La baisse de l'impôt bénéficiera aux plus aisés

Le conseil des ministres a fixé les modalités de la baisse de l'impôt sur le revenu annoncée par le Président de la République.

La moitié la plus aisée des contribuables, ceux qui paient l'impôt, en bénéficieront. Le solde de leur impôt 2002 payable à l'automne sera réduit de 5 % du montant total de l'impôt de l'année.

L'exemple suivant montre l'effet de cette mesure pour 3 couples mariés avec deux enfants à charge :

Salaires mensuels de chacun	Impôt dû	Réduction Chirac de 5 %
1 100 €	367 €	18 €
2 700 €	5 975 €	299 €
8 000 €	48 727 €	2 436 €

Tél
01 56 41 55 55
Fax
01 56 41 55 59
federation@cfdt-finances.fr
www.cfdt-finances.fr

Pour la CFDT Finances, réduire proportionnellement l'impôt sur le revenu, ce n'est pas seulement réduire les moyens de l'Etat, c'est aussi faire réduire la justice fiscale en favorisant les plus aisés.

Paris le 10 juillet 2002